

# VILLE D'ORNANS

## **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal** **du Mercredi 16 Septembre 2020** **(N°5/2020)**

L'an deux mille vingt, le seize du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNANS s'est réuni salle Saint-Vernier, après convocation légale, sous la présidence de Madame Isabelle GUILLAME, Maire d'Ornans, pour la session ordinaire du mois de Septembre.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice, à l'exception de :

- M. Franck COLLINET, représenté par M. Boris PIERRET,
- Mme Marie-Christine VERNEREY, représentée par M. Daniel PERNIN,
- Mme Colette GROLEAU, représentée par Mme Estelle BOURNEZ.

Etaient absents : /

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme Corinne OLIVIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **Ordre du jour** :

- En préambule : Présentation des rapports annuels du pôle Petite Enfance par le délégataire Familles Rurales Fédération du Doubs
- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020
- Convention de mise à disposition d'une salle communale
- Convention de mise à disposition de locaux municipaux
- Décision Modificative n° 1 - Budget Principal
- Décision Modificative n° 1 - Budget annexe Assainissement
- Décision Modificative n° 1 - Budget annexe Bois
- Décision Modificative n° 1 - Budget annexe Cinéma
- Contrat d'apprentissage
- Demande de temps partiel
- Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune d'Ornans
- Approbation de la charte de fonctionnement interne des commissions municipales ouvertes
- Portage foncier à l'EPF BFC pour le projet de restructuration de l'usine ITW RIVEX rue des Usines du bas
- Conventions d'utilisation du domaine public communal
- Acquisition d'un terrain sis 8 Place Courbet
- Réalisation du Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère (SAUC)
- Actualisation du règlement d'affouage
- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2020
- Convention de mise à disposition d'un garage privé communal
- Création d'un service de transport à la demande
- Convention pour la mise à disposition de personnels et la prise en charge des frais d'affranchissement par la Ville d'Ornans au Syndicat Scolaire BCMOS
- Rapports annuels du délégataire sur la gestion du pôle Petite Enfance – Exercice 2019
- Concours particulier pour les bibliothèques municipales : demande de soutien financier auprès de la DRAC BFC au titre de la relance économique
- Approbation de la charte de fonctionnement des Comités de quartiers
- Informations :
  - Décision du Maire n° 2020/6 : bail d'habitation d'un appartement communal sis 9 rue de Lonège
  - Avancement de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
  - Composition de la CCID suite à la décision de la DDFiP
  - Informations diverses

En application de la circulaire préfectorale du 4 septembre 2020, le nombre de personnes présentes dans la salle est limité. Par conséquent, la salle Saint-Vernier ne pouvant accueillir plus de 29 personnes, cette séance se déroulera sans public.

La séance sera transmise en direct de manière électronique, sur Facebook « Ornans officiel ». Compte tenu des conditions sanitaires liées à la COVID-19, toutes les mesures concernant le déroulement de cette séance seront prises, ainsi que les gestes barrières.

## Madame la Maire a déclaré la séance ouverte à 19h00

### ► PREAMBULE

Présentation des rapports annuels du pôle Petite Enfance par le délégataire Familles Rurales Fédération du Doubs.

### ► Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020.**

### Délibération n° 2020/60

#### ► Convention de mise à disposition d'une salle communale

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De mettre à disposition de LA POSTE une salle communale, à savoir la salle des Isles Basses, aux conditions susmentionnées, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, renouvelable par tacite reconduction d'un an dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 août 2025 ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention s'y rapportant, et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

### Délibération n° 2020/61

#### ► Convention de mise à disposition de locaux municipaux

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De mettre à disposition de l'EPTB Saône & Doubs une partie des locaux sis 36 rue Saint-Laurent à Ornans, aux conditions susmentionnées, pour une durée d'un an, à compter du 8 Juillet 2020 ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention s'y rapportant, et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

► Décision Modificative n° 1 – Budget Principal

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

> Approuve cette décision modificative n° 1 du Budget PRINCIPAL comme détaillée ci-dessous.

REGULARISATION MANDATS PASSES AVEC OPERATIONS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031 : Frais d'études	1 692,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	1 692,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 692,00 €</b>	<b>1 692,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2111 : Terrains nus	2 888,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	2 888,40 €	0,00 €	0,00 €
D-2112 : Terrains de voirie	402,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2112-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	402,54 €	0,00 €	0,00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	5 466,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2113-18 : bâtiments	0,00 €	5 466,82 €	0,00 €	0,00 €
D-2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes	1 020,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2121-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	1 020,95 €	0,00 €	0,00 €
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	10 748,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	10 748,17 €	0,00 €	0,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	1 776,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-18 : bâtiments	0,00 €	1 776,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	7 629,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-18 : bâtiments	0,00 €	7 629,53 €	0,00 €	0,00 €
D-2138 : Autres constructions	7 019,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	7 019,99 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	59 685,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	59 685,60 €	0,00 €	0,00 €
D-2152 : Installations de voirie	70 408,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	70 408,25 €	0,00 €	0,00 €
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	6 970,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21531-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	6 970,44 €	0,00 €	0,00 €
D-21533 : Réseaux câblés	1 157,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21533-34 : Matériel	0,00 €	1 157,93 €	0,00 €	0,00 €
D-21534 : Réseaux d'électrification	21 832,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	21 832,24 €	0,00 €	0,00 €
D-21538 : Autres réseaux	26 622,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	1 565,52 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-17 : Eclairage Public	0,00 €	25 056,96 €	0,00 €	0,00 €
D-21578 : Autre matériel et outillage de voirie	1 293,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	1 293,12 €	0,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	21 179,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-18 : bâtiments	0,00 €	5 587,20 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-34 : Matériel	0,00 €	13 791,90 €	0,00 €	0,00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182 : Matériel de transport	22 850,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-34 : Matériel	0,00 €	22 850,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	17 531,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

D-2183-34 : Matériel	0,00 €	17 531,16 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	12 423,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-34 : Matériel	0,00 €	12 423,18 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	55 589,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	51 329,52 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-34 : Matériel	0,00 €	4 259,74 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>359 895,16 €</b>	<b>359 895,16 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2312 : Agencements et aménagements de terrains	16 911,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	16 911,40 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	37 464,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	864,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-18 : bâtiments	0,00 €	36 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	699 601,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	5 214,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-16 : Aménagement voirie et divers espaces	0,00 €	549 359,78 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-18 : bâtiments	0,00 €	53 721,84 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-17 : Eclairage Public	0,00 €	91 305,60 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>753 976,62 €</b>	<b>753 976,62 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 115 563,78 €</b>	<b>1 115 563,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

## Délibération n° 2020/63

### ► Décision Modificative n° 1 – Budget annexe Assainissement

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Approuve cette décision modificative n° 1 du Budget annexe ASSAINISSEMENT comme détaillée ci-dessous.**

#### DECISION MODIFICATIVE N°1 / AJUSTEMENT DE CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611-912 : Sous-traitance générale	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022-912 : Dépenses imprévues ( exploitation )	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( exploitation )</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6742-912 : Subventions exceptionnelles d'équipement	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

## Délibération n° 2020/64

### ► Décision Modificative n° 1 – Budget annexe Bois

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Approuve cette décision modificative n° 1 du Budget annexe BOIS comme détaillée ci-dessous.**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 / AJUSTEMENT DE CREDITS**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020-830 : Dépenses imprévues (investissement)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-1672-830 : Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

**Délibération n° 2020/65**

**► Décision Modificative n° 1 – Budget annexe Cinéma**

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Approuve cette décision modificative n° 1 du Budget annexe CINEMA comme détaillée ci-dessous.**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 / AJUSTEMENT DE CREDITS**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611-314 : Contrats de prestations de services	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673-314 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

**Délibération n° 2020/66**

**► Contrat d'apprentissage**

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Décide le recours au contrat d'apprentissage ;**
- > **Décide de conclure dès la rentrée scolaire 2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :**

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
COMMUNICATION	1	DUT Information/communication Option communication dans les organisations	1 an

- > **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, au chapitre 12, article 6417, de nos documents budgétaires ;**
- > **Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage, ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.**

#### **Délibération n° 2020/67**

##### **► Demande de temps partiel**

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Décide d'adopter les modalités ainsi proposées ;**
- > **Dit qu'elles prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux contractuels de droit public employés depuis plus d'un an (*à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit*) ;**
- > **Dit qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération ;**
- > **Accorde la réduction du temps de travail à un agent travaillant au sein de la structure multi-accueil Pitchoune aux conditions susvisées, et d'en informer le délégataire, Familles Rurales Fédération du Doubs ;**
- > **Autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

#### **Point retiré de l'ordre du jour**

##### **► Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune d'Ornans**

#### **Point retiré de l'ordre du jour**

##### **► Approbation de la charte de fonctionnement interne des commissions municipales ouvertes**

#### **Délibération n° 2020/68**

##### **► Portage foncier à l'EPF BFC pour le projet de restructuration de l'usine ITW RIVEX rue des Usines du bas**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De confier le portage du foncier à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC pour le projet de restructuration du site de l'usine ITW RIVEX rue des Usines du bas à Ornans ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention opérationnelle correspondante, et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

#### **Délibération n° 2020/69**

##### **► Conventon d'utilisation du domaine public communal**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Autorise Madame la Maire à signer les deux conventions d'utilisation du domaine public communal susvisées, et ce pour une durée d'une année à compter du 16 septembre 2020, soit jusqu'à 15 Septembre 2021 ;**
- > **Autorise Madame la Maire à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

#### **Délibération n° 2020/70**

##### **► Acquisition d'un terrain sis 8 Place Courbet**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Boris PIERRET ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Décide l'acquisition, par voie amiable, d'une parcelle appartenant à la SARL JELAU, cadastrée section AE n° 180, d'une superficie totale de 35a34ca m<sup>2</sup>, pour 130.000 € ;**
- > **Décide que les frais afférents à cette acquisition, y compris ceux du géomètre-expert, seront à la charge de la Ville d'Ornans ;**
- > **Décide que cette acquisition sera intégrée au bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune en 2020 et annexé au Compte Administratif 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du C.G.C.T. ;**
- > **Charge Madame la Maire de faire dresser l'acte relatif à cette acquisition par Maîtres ZEDET Associés, notaires à Ornans ;**
- > **Autorise Madame la Maire à signer l'acte notarié et tout document afférent à cette opération.**

#### **Délibération n° 2020/71**

##### **► Réalisation du Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère (SAUC)**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Boris PIERRET ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'établir un ordre de service n° 4, qui annule l'ordre de service n° 3 susvisé, afin de retirer le SAUC du marché « Réaménagement d'espaces publics » 2018 ;**
- > **D'accepter le contrat de Madame Anne-Laure MERIAU dans lequel figure le montant total de sa mission, soit 21 600 € HT, correspondant à la somme des prestations de la Phase 0 s'élevant à 7.200 € HT, la Phase 1 à 9.600 € HT et la Phase 2 à 4.800 € HT ;**
- > **De solliciter l'aide financière de la Région Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation du SAUC ;**
- > **D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la Commune ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

#### **Délibération n° 2020/72**

##### **► Actualisation du règlement d'affouage**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Jean-Michel BELPOIS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'approuver le règlement d'affouage ci-annexé, tel qu'il a été actualisé ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.**

► **Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2020**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Jean-Michel BELPOIS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- > **Approuve l'état d'assiette des coupes 2020 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;**
- > **Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :**

(Préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES DE GRE A GRE PAR SOUMISSION (Vente en salle, ouverte au public)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (2)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (1)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
<b>Résineux</b>						Grumes	Petits bois	Bois énergie
<b>Feuillus</b>		Essences :	Essences :  Chênes et frênes et autres feuillus parcelles 43i 90i 89af 87f 96af 107 48 49			Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						Essences : Hêtres 43i 90i 89af 87f 96af 107 48 49	Toutes essences 43i 90i 89af 87f 96af	Toutes essences 43i 90i 89af 87f 96af

- > **Décide de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :**

en bloc et sur pied       en bloc et façonnés       sur pied à la mesure       façonnés à la mesure

Souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ; (tout chablis résineux dont ceux des p 103 et 104 déjà reconnus).

- > **Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur des parcelles suivantes : chênes et frênes et autres feuillus parcelles 43i, 90i, 89af, 87f, 96af, 107, 48 et 49 ;**
- > **Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;**
- > **Décide d'autoriser le prélèvement de sangles (épicéas vendus façonnés) suivant les dispositions suivantes :**  
L'autorisation est consentie sur demande du sanglier et après accord de l'acheteur des bois, moyennant une redevance fixée, par sanglier, à :
  - 50 € HT pour un lot d'épicéas < 200 m<sup>3</sup>
  - 100 € HT pour un lot d'épicéas compris entre 200 et 500 m<sup>3</sup>
  - 150 € HT pour un lot d'épicéas > 500 m<sup>3</sup>
- > **Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;**
- > **Destine le produit des coupes des parcelles 107, 48, 49, 22 et 13i à l'affouage ;**

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
<b>Parcelles</b>	<b>107, 48, 49, 22, et 13i</b>	

- > **Autorise Madame la Maire à signer tout autre document afférent.**
- Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- > **Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;**

- > **Autorise Madame la Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.**

Pour les bois vendus sur pied à la mesure, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- > **Demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;**
- > **Autorise Madame la Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.**

#### **Délibération n° 2020/74**

##### **► Convention de mise à disposition d'un garage privé communal**

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Estelle BOURNEZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De mettre à disposition de l'association « Toutes des Déesses », un garage privé communal à titre gratuit, précaire et révocable, pour une durée d'un an, à compter de la signature de ladite convention ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention s'y rapportant, et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

#### **Délibération n° 2020/75**

##### **► Création d'un transport à la demande**

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Estelle BOURNEZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'approuver la création d'un service de transport à la demande ;**
- > **De dire que ce nouveau service fera l'objet d'une expérimentation avec les résidents de la MARPA au Pays de Courbet, à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2020 ;**
- > **D'accepter le devis des ambulances-taxis FRANTZ, pour un montant de 45,45 € HT correspondant à un déplacement forfaitaire aller-retour, de la MARPA au Pays de Courbet jusqu'aux supermarchés ;**
- > **De dire que pendant cette période expérimentale, ce service sera gratuit pour les usagers et pris intégralement en charge par la Ville d'Ornans, à raison d'une prestation par semaine ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

#### **Délibération n° 2020/76**

##### **► Convention pour la mise à disposition de personnels et la prise en charge des frais d'affranchissement pr la Ville d'Ornans au Syndicat Scolaire BCMOS**

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Estelle BOURNEZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'autoriser Madame la Maire à signer une convention entre la Ville d'Ornans et le Syndicat Scolaire BCMOS précisant les modalités de mise à disposition de personnels et la prise en charge des frais d'affranchissement, jusqu'au 31 décembre 2020.**

## Délibération n° 2020/77

### ► Rapports annuels du délégataire sur la gestion du pôle Petite Enfance – Exercice 2019

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Estelle BOURNEZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > Prend acte de la présentation des rapports annuels 2019 sur la gestion du pôle Petite Enfance, à savoir la structure multi-accueil Pitchoune et le dispositif Classe Passerelle, établis pour l'année 2019 par le délégataire, Familles Rurales Fédération du Doubs ;
- > Précise que dans un délai de quinze jours, à compter de son approbation par l'assemblée délibérante, ces rapports seront mis à disposition du public qui en sera avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels pendant au moins un mois.

## Délibération n° 2020/78

### ► Concours particulier pour les bibliothèques municipales : demande de soutien financier auprès de la DRAC BFC au titre de la relance économique

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia LABERTERIE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
  - Budget prévisionnel d'acquisitions 2020 ..... 10.000 €
  - Dépenses supplémentaires ..... 5.000 €
  - Total du budget prévisionnel d'acquisitions 2020..... 15.000 €
  - Concours financier de la DRAC de BFC ..... 5.000 €
- > Sollicite à cet effet le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté pour l'obtention d'une aide exceptionnelle de 5.000 € au titre de la relance économique ;
- > Autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

## Délibération n° 2020/79

### ► Approbation de la charte de fonctionnement des Comités de quartiers

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Catherine FESSELIER ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, par 24 voix pour, 2 voix contre (Mme VERNEREY et M. PERNIN) et une abstention (M. ROLAND) :

- > Approuve la charte de fonctionnement des Comités de quartiers ;
- > Dit que chaque comité fonctionnera pendant une période de trois années selon le principe de ladite charte.

### ► Informations diverses

- ✦ Décision du Maire n° 2020/6 : bail d'habitation d'un appartement communal sis 9 rue de Lonège
- ✦ Avancement de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- ✦ Composition de la CCID suite à la décision de la DDFiP
- ✦ Informations diverses

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15**